



DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION
1ÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL
2019-2020-2021

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Dixville que le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 a été déposé le 10 octobre au bureau municipal, 251, Chemin Parker à Dixville et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin ;
2. La demande doit être **déposée au bureau de la MRC de Coaticook situé au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, Québec, J1A 2R3 ou y être envoyée par courrier recommandé ;**
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1^e mai 2019, (au plus tard le 30 avril 2019) et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2-125 adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait et signé à Dixville, ce 11 octobre 2018

Sylvain Benoit, Secrétaire-trésorier